

## UNION REGIONALE UNSA

Union Nationale des Syndicats Autonomes  
72 Quai Cavelier de la Salle - 76100 ROUEN  
Tél.02.32.81.59.70  
E-mail : ur-haute.normandie@unsa.org

### Haute-Normandie



## Newsletter UNSA 276 INFOS

N° 83  
18 Mai 2008

## Face au succès de la grève du 15 mai, Sarkozy impose le service minimum d'accueil par la loi

Démonstration de force d'un côté, inflexibilité de l'autre. Les vastes manifestations de fonctionnaires qui se sont tenues dans toute la France n'ont pas amené le gouvernement à reculer d'un pouce sur les 22.900 suppressions de postes prévues au budget 2008, dont 11.200 dans l'Education nationale. Entre 200.000 et 300.000 personnes ont manifesté et 1 agent de l'Etat sur 4 a fait grève.

Pour toute réponse à la rue, le président de la République a promis un projet de loi, avant l'été, sur le service minimum d'accueil à l'école.

Toutefois les syndicats préparent désormais la suite. Ils estiment que le succès des rassemblements du 15 mai laisse augurer d'une forte mobilisation, jeudi prochain, contre la réforme des retraites. Ce mouvement du 22 mai a, en tout cas, pris de l'ampleur avec l'appel à la grève lancé par l'intersyndicale de la SNCF (dont l'UNSA Cheminots).

Entre 14.000 et 20.000 manifestants ont défilé dans les principales villes de Haute-Normandie contre les suppressions de postes dans la fonction publique.

### ➤ **Le Havre**

De 3.000 à 7.000 personnes réparties en trois délégations syndicales (le Port autonome, les entreprises industrielles et portuaires et les autres fonctionnaires).

### ➤ **A Rouen**

Entre 5.500 et 10.000 manifestants ont défilé. Les lycéens et les étudiants formaient un bon tiers du cortège, suivis par les enseignants et les salariés des autres secteurs de la fonction publique.

### ➤ **A Evreux**

Environ 2.000 personnes ont manifesté – enseignants, fonctionnaires, personnels civils de la défense nationale, retraités.

### ➤ **A Dieppe**

800 personnes, principalement des lycéens, des retraités et des fonctionnaires.



Départ de la manifestation de la place Clemenceau, rive gauche, vers le centre-ville de Rouen (photo Jean-Marie Thuillier – Paris-Normandie)

**Cette mobilisation doit servir de tremplin pour la prochaine manifestation. Ce sera, jeudi prochain, à l'occasion de la journée d'action interprofessionnelle du 22 mai pour les retraites.**

## **Avis de mobilisation pour nos retraites**

La loi Fillon du 21 août 2003 sur les retraites a institué des rendez-vous tous les quatre ans. C'est dans ce cadre qu'ont débuté les discussions avec le gouvernement. Pour l'UNSA, deux enjeux fondamentaux sont posés.

Il s'agit d'abord de sauvegarder notre système solidaire de protection sociale. Nous défendons la pérennité du système par répartition pour les salariés de droit privé et le maintien de la budgétisation des pensions pour les fonctionnaires d'Etat. Nous ne voulons en aucun cas d'une retraite relevant de l'assurance privée et de spéculation aléatoires.

Certes, les libéraux protestent de leur attachement à un système solidaire. Mais, dans leur esprit, le collectif ne garantirait qu'un minimum aux plus pauvres. L'essentiel, pour vivre décemment à la retraite, se trouverait dans la capitalisation privée.

Le second enjeu se trouve dans le montant des retraites. Si les conditions de calcul des pensions évoluaient pour ne servir que de maigres pécules à un nombre croissant de salariés, ce serait une autre façon de condamner à la capitalisation pour les compléter. Et dans ce cas, seuls les plus aisés y parviendraient. C'est ce que l'UNSA redoute avec le postulat du seul allongement de la durée d'activité pour avoir droit à une retraite à taux plein. En effet, à 58 ans, 60 % des salariés français sont sans travail. Sans évolution de l'emploi et de l'activité économique, ce « *travailler plus* » ne prolongera que leur durée de chômage. Au bout du compte, ce « *plus d'annuités* », qu'une majorité de salariés comme de fonctionnaires ne pourra effectuer, baissera encore drastiquement les pensions.

Notre combat est difficile : l'allongement à 41 annuités est déjà inscrit dans l'article 5 de la loi de 2003, soutenue par certains à l'époque. Conserver un système solidaire et les grands principes des retraites des fonctionnaires d'Etat, garantir des niveaux de pension décents, telles sont les bornes posées par l'UNSA. C'est autour d'elles qu'elle agira et vous demande de vous mobiliser à l'occasion de **la journée d'action interprofessionnelle du 22 mai pour les retraites**.

### **LE 22 MAI : LES ACTIONS EN HAUTE NORMANDIE**

➤ **ROUEN** : Rassemblement Cours Clémenceau à 10 H 30

**Ordre du défilé : CGT, UNEF, CFDT, Solidaires, UNSA, FO, FSU**

**Demande d'audience au Medef à 11 H.**

➤ **EVREUX** : Rassemblement à la salle omnisport (Bel Ebat) à 10 H.

**Ordre du défilé : CFTC, CGT, FO, CFDT, CFE-CGC, FSU, UNSA, Solidaires**

## **« PRÉPAREZ VOUS A TRAVAILLER POUR EUX »**

*Faites passer à tout votre carnet d'adresses. Il faut que ça se sache !!*

**Pour chaque député non réélu, les Français devront payer 417.120 euros, soit 60 mois x 6.952€.**

C'est la nouvelle indemnité chômage des députés ! Repris ce matin sur RMC par JJ BOURDIN qui souligne que les élus de la gauche à la droite sont tous d'accord. [La plupart des médias n'en parlent pas !!](#)

A l'issue des 5 ans d'indemnités, les députés non réélus percevront **à vie** 20 % de ce traitement soient **1.390 €** par mois.

Alors, faites des efforts, travaillez pour payer des impôts qui serviront à payer les 'golden parachute' de nos députés.

Mais pourquoi 5 ans ? C'est précisément le temps d'une alternance législative. Ce vote intervient au moment où les candidats nous parlent des efforts que devront consentir les Français pour réduire la dette et dénoncent le train de vie dispendieux de l'Etat ! L'information sur la nouvelle indemnité « chômage » des députés a été relevée par le Canard Enchaîné le 7 février 2007. Puis reprise et précisée par le Midi Libre, le 1er Mars 2007. Curieusement, ce sont les seuls médias à en avoir parlé. Silence total du côté des télévisions, radios ou des autres journaux, habituellement pressés de dénoncer les parachutes en or de certains grands patrons (Certes avec raison).

Pourquoi se taisent-ils sur cette affaire ? Sans doute parce que cette loi a été votée en douce, [par tous les groupes politiques, UMP, PS, UDF et PCF](#), qui savent parfaitement s'entendre lorsqu'il s'agit de s'octroyer des avantages sur le dos des Français.

Avant de quitter son perchoir, Jean-Louis Debré a fait voter à l'unanimité et dans le silence complet, une loi pour que désormais, un député non réélu touche [pendant 60 mois au lieu de 6 mois](#) son indemnité mensuelle nette qui est à ce jour, selon info sur site Assemblée nationale, de 5178 €, soit 6952 € bruts. Chaque député non réélu coûte donc aux Français 417.180 euros sur 5 ans ! Sans parler de ce qu'il leur coûtera 'à vie' ! Ces indemnités ont été attribuées aux députés et définies par l'ordonnance n° 58-1210 du 13 décembre 1958. L'indemnité de base est calculée par référence au traitement des fonctionnaires occupant des emplois de l'État classés dans la catégorie présentement dite **hors échelle**. Elle est égale à la moyenne du traitement le plus bas et du traitement le plus élevé de cette catégorie, ce qui correspond au traitement d'un conseiller d'État ayant moins d'une année d'ancienneté dans son grade. S'y ajoute l'indemnité de résidence, comme pour les fonctionnaires, au taux de 3 %. Selon l'article 2 de l'ordonnance précitée : 'L'indemnité parlementaire est complétée par une indemnité dite de fonction'. Le montant de cette indemnité est égal au quart du montant de l'indemnité parlementaire (indemnité parlementaire proprement dite majorée de l'indemnité de résidence).

Depuis le 1er février 2007, les indemnités mensuelles brutes sont les suivantes :

Indemnité de base : 5 400, 32 €. Indemnité de résidence (3 %) : 162, 01 euros

Indemnité de fonction (25 % du total) : 1390, 58 €. - **Soit brut mensuel 6 952,91 euros-**

Retenues obligatoires devant être déduites du brut mensuel, diverses retenues : - Cotisation à la caisse des pensions pendant les 15 premières années de mandat : 1153,08 €. - Contribution exceptionnelle de solidarité : 55,62 €. C S. G. Et contribution au remboursement de la dette sociale : 539,55€. Cotisation au fonds de garantie de ressources : 27,00 €.

**Soient net mensuel 5177,66 euros.**

Avant de quitter la présidence de l'Assemblée Nationale, Jean-Louis Debré nouveau président du conseil constitutionnel, a fait un joli cadeau à ses amis députés de tous les partis ! Bien entendu cette généreuse 'indemnité chômage' est totalement inconditionnelle, et l'heureux bénéficiaire de cette jolie rémunération de 5 n'est tenu à aucun engagement, comme par exemple : justifier de la recherche d'un nouvel emploi, d'une visite mensuelle à l'ANPE, ou d'une activité justifiant cette « Aide Sociale »... bref, tout ce qui est demandé à des chômeurs ordinaires. Voilà de quoi crève la République, de la corruption de ses élites, car évidemment aucun parti n'a protesté, vu que tous bénéficieront des largesses de M Debré.

**[Si vous êtes scandalisé et refusez d'être pris pour un C..., diffusez au moins ce message. Sinon contentez-vous de payer !](#)**

---



## Ras-le-bol des surveillants

Jean-François Forget, secrétaire Général de l'UFAP-UNSA (Union Fédérale Autonome Pénitentiaire) de passage au centre de détention de Val-de-Reuil est venu remonter le moral de ses troupes.

Il est venu mardi dernier rencontrer les surveillants et faire un point avec eux sur la situation : le centre de détention de Val-de-Reuil a enregistré dix agressions depuis le début de l'année dont deux particulièrement violentes ces deux dernières semaines. Selon Sébastien Ménard, secrétaire adjoint de l'Union régionale UFAP-UNSA, les agressions connaissent des degrés de violences inhabituels... et une direction qui met du temps à réagir quand l'une d'elles se produit. Le malaise ne cesse d'empirer. Il suffirait que tout le monde s'assoit à la même table pour entamer une réflexion en profondeur : quelques règles simples et du bon sens pourraient apaiser la situation. Les surveillants ont demandé le transfert des responsables des agressions... et du personnel supplémentaire. Si tout le monde va dans le même sens, les choses peuvent s'améliorer. En attendant Jean-François Forget va saisir Rachida Dati, la garde des sceaux et demande la plus grande vigilance.

NICOLAIT (Filiale



) délocalise en Normandie

NICOLAIT du Groupe Lactalis va transférer de Sarrebourg en Moselle à Lisieux (Calvados) sa production de fromage frais à la fin de 2008, a annoncé le secrétaire du Comité d'entreprise Jacky Blettner, délégué syndical UNSA 2A (Agriculture-Agroalimentaire).

L'atelier réception-pasteurisation-concentration du lait collecté sera maintenu, selon la direction, qui précise que des projets de reconversion sont actuellement étudiés "pour le maintien de l'emploi" sur le site de Sarrebourg et favoriser "la mobilité au sein du groupe".

Nicolait SAS devient Lactalis-Nestlé Service Frais Sarrebourg (LNSFS) et se spécialise dans la fabrication de produits frais, 40 000 tonnes par an.

Le Groupe LACTALIS, 1er groupe fromager européen (110 sites industriels, 29 000 collaborateurs - dont 14 000 à l'international - 7,4 milliards d'euros de CA), dispose de ses marques PRESIDENT, LA LAITIERE, LACTEL, GALBANI, SOCIETE, SALAKIS...

Fabrication de fromage au lait biologique.

## Accord de partenariat entre l'UNSA et le Syndicat Professionnel des Assistantes Maternelles et Assistantes Familiales (SPAMAF)

- Les deux organisations échangeront leur presse respective et les informations concernant le droit du travail.
- L'UNSA et le SPAMAF peuvent s'inviter réciproquement dans des réunions statutaires.
- L'UNSA et le SPAMAF décident de conclure des accords électoraux concernant les prochaines élections prud'homales et les élections à la fonction publique territoriale.

**CONTACT POUR LA HAUTE NORMANDIE : LOISEL Lydia 10, rue du Général Leclerc 27190 CONCHES**  
Tél. 02.32.30.24.72 - E-mail : [spamaf27@assistante-maternelle.org](mailto:spamaf27@assistante-maternelle.org)

**MICHEL CHÉRENCEY – Communication – Union Régionale Haute-Normandie**